

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

le samedi 11 mars 1950, à 10 heures précises,

à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne

Place de la Riponne (entrée: Valentin 2) - De la Gare centrale: Autobus N° 1, 2 et 6

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Rapport du président.
4. Finances :
 - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1949.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1950.
 - d) Nomination des sections vérificatrices pour 1950.
5. Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du Comité.
6. Nominations statutaires de 3 membres sortants et rééligibles au Comité central :

M. J. Dietrich, A. Gonet et P. Meunier.
M. l'abbé Gapany, démissionnaire, est à remplacer comme membre du Comité et comme président, ainsi que M. C. Thiébaud comme membre du Comité.
7. Fixation de la cotisation pour 1951. (Le Comité propose une diminution de Fr. 0,50 ce qui la ramènerait à Fr. 6,50 y compris la prime d'assurance.)
8. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1950.
9. Attribution du cours de montagne 1950.
10. Fête de la Romande 1950.
11. Activité 1950.
12. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.
13. Divers et propositions individuelles.

A 13 h. Repas au même local (Café Vaudois). Prix Fr. 6.— sans vin.
Le service sera payé par la caisse centrale.

Au dessert, remise des souvenirs aux membres vétérans. Le dîner leur est offert par la caisse centrale.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. Ch. Thiébaud.

N. B. L'assemblée commencera à 10 h. précises, de façon que la partie administrative soit terminée à 13 h. pour permettre le banquet.

Pour le Comité :

Le secrétaire : P. ZIMMERMANN.

Le président : L. GAPANY.

Comptes de l'exercice 1949

Bilan au 31 décembre 1949

<i>Disponible</i>	Caisse	11 070.77	
	Chèques postaux II-1480 .	6 361.—	
	Caisse d'Epargne et Crédit .	1 038.50	
	Crédit Foncier Vaudois . .	9 044.37	
<i>Réalisable</i>	Oblig. 3 1/4 % Conféd. 45	15 000.—	
	Oblig. 3 1/4 % Conféd. 46	10 000.—	
	Oblig. 3 1/4 % C.F.V.		
	Série 9	10 000.—	
	Oblig. 3 1/2 %		
	Ville Lausanne 49	10 000.—	
	Cert. dépôt B.C.V.		
	5 ans 3 %	10 000.—	
	Cert. dépôt B.C.V.		
	8 ans 3 1/4 %	10 000.—	
<i>Immobilisé</i>	Part Union Suisse Paysans .	300.—	
	Compte « Annonces » solde	136.84	
	Chèq. post. IIa-1198 . . .	885.48	
<i>Immobilisé</i>	Bibliothèque	1.—	
	Matériel	1.—	
<i>Fonds Assurance « Vol »</i>			
Au 1. 1. 49		23 589.—	
Augment.		6 138.70	
Surprime			
50 enc. 112.—			
A payer	300.—	412.—	5 726.70
			29 315.70
<i>Fonds propres</i>			
Capital au 1. 1. 49		32 870.35	
Bén. exploit.		12 242.76	
Dons divers	813.85	11 428.91	44 299.26
<i>Passif transitoire</i>			
Cotisations 1950		19 593.—	
Abonnements 1950		219.—	
Surprimes 1950		112.—	
Indemnités à payer		300.—	20 224.—
Sommes égales		93 838.96	93 838.96

Etat des fonds

<i>Montagne</i>	Solde au 1.1.49	3 616.45	
	Cours de Mont.		839.80
	Intérêts 49	142.55	
	Solde au 31.12.49		2 919.20
		<u>3 759.—</u>	<u>3 759.—</u>
<i>Bertrand</i>	Solde au 1.1.49	2 194.15	
	Intérêts 49	86.25	
	Solde au 31.12.49		2 280.40
		<u>2 280.40</u>	<u>2 280.40</u>
<i>Entraide</i>	Solde au 1.1.49	2 357.65	
	Dons reçus	25.95	
	Intérêts 49	93.05	
	Solde au 31.12.49		2 476.65
		<u>2 476.65</u>	<u>2 476.65</u>
<i>Dommages</i>	Solde 1.1.49	8 165.65	
	Intérêts 49	323.10	
	Solde au 31.12.49		8 488.75
		<u>8 488.75</u>	<u>8 488.75</u>

Compte de Pertes et Profits pour l'année 1949

Dépenses :

Assemblée des délégués	3 215.50
Comité	2 349.97
Gérance et location	1 535.—
Fourn. de bureau, imprimés	802.55
Impôts divers	425.50
Affranchissements	130.80
Téléphone	130.35
Taxes chèques postaux	39.70
Stations observ. et pesées	1 104.60
Contrôle du miel	309.15
Assur. respons. civile	1 809.—
Concours de ruchers	815.54
Conférence	50.—
Bibliothèque et livres	1 343.20
Bulletin	28 133.55
Cotisat. U.S.P. 150.—	
F.S.R.A. 1 525.—	1 675.—
Frais d'achat et garde de titres	335.65
Dépenses diverses	1 704.95
Subsides et dons divers	1 300.—

Recettes :

Cotisations 1949	38 094.—	
Annonces du Bulletin	6 422.80	
Abonnements et ristourne	1 913.—	
Intérêts Fonds propres	1 301.67	
Subsides: Féd. Rom. Agric.	2 544.40	
Ventes diverses	298.95	
Recettes diverses	333.—	
***	8 544.95	
<i>Balance : Bénéfice d'exploitation .</i>	<i>12 242.76</i>	
<i>Sommes égales</i>	<i>59 452.77</i>	<i>59 452.77</i>

Vuippens/Gingins, le 24 janvier 1950.

Le président :
Abbé GAPANY.

Le caissier :
M. SOAVI.

Rapport de la Commission de vérification
sur le contrôle des comptes 1949

Messieurs les Délégués,

En exécution du mandat qui nous a été confié par l'assemblée des délégués du 12 mars 1949, en vertu des dispositions statutaires, nous avons procédé, en date du 11 février 1950 à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1949.

Nos contrôles ont été effectués par sondages et ont porté sur :

- a) sondages dans les livres sur la base des pièces comptables ;
- b) vérification du bilan sur la base des soldes des comptes du grand-livre ;
- c) vérification du compte de pertes et profits ;
- d) contrôle des fluctuations du fonds « assurances vol » ;
- e) contrôle par sondages de la comptabilité des annonces du Bulletin ;
- f) Nous nous sommes assurés de l'existence des actifs portés au bilan en exigeant la production de :
 - 1) relevé des titres déposés à la Caisse d'épargne et de Crédit, Lausanne, au 31 décembre 1949,
 - 2) livrets de dépôts et d'épargne C.E.C. et C.F.V.,
 - 3) avis de situation des comptes de chèques postaux au 31 décembre 1949 ;
- g) nous avons pris connaissance du rapport détaillé, présenté par notre fiduciaire, sur le contrôle des comptes 1949 ;
- h) nous avons pris connaissance des inventaires du mobilier et du matériel propriété de notre société.

En outre, nous nous sommes assurés que les fonds de la société étaient placés en valeurs sûres et productives d'un rendement normal, et que notre société était gérée selon les principes d'une judicieuse économie.

En conclusion, nous pouvons vous recommander d'approuver les comptes pour l'exercice 1949 et de décharger avec remerciements notre comité pour sa gestion durant cette année.

Lausanne, le 11 février 1950.

LA COMMISSION DE VERIFICATION 1949 :

Section Genève : *H. Hagenauer.*

Section Erguel Prévôté : *M. Petitjean.*

Section La Glâne : *A. Favre, prés.*

Section Franches-Montagnes : *A. Froidevaux.*

Rapport de la Commission du Journal concernant le changement d'imprimeur de notre organe officiel

Bien placée pour faire une comparaison entre ce que payait la Romande pour son Bulletin et le prix payé par d'autres sociétés pour une publication analogue, la fiduciaire Mandataria avait demandé à une imprimerie lausannoise de lui établir un devis. Ce devis, à l'étonnement des membres du Comité central, se trouvait être de Fr. 1000.— inférieur au prix payé jusqu'ici. Comme suite à cette remarque de notre fiduciaire, et n'étant d'autre part lié par aucun contrat, le C.C. décidait de mettre l'impression de notre Journal en soumission et chargeait notre administrateur de faire le nécessaire. Celui-ci demandait à l'Imprimerie de La Béroche, ainsi qu'à la concurrence par la voie du « Journal Suisse des Maîtres Imprimeurs », de nous faire des propositions.

L'examen du devis présenté par l'Imprimerie de La Béroche et établi par l'Office des devis des Maîtres Imprimeurs suisses à Neuchâtel devait réserver des surprises aux membres du C.C. En effet, ce dernier a pu constater que le prix d'impression d'un Bulletin de 32 pages baissait subitement de Fr. 109.— sur le prix payé jusqu'ici. De plus, Monsieur Haesler se déclarait prêt à aligner ses prix, si nécessaire, sur l'offre la plus avantageuse, laissant ainsi la porte largement ouverte au marchandage. Dans sa séance du 3 septembre 1949 tenue à Neuchâtel, le C.C. décidait de ne faire aucun marchandage et a invité Monsieur Thiébaud à demander à Monsieur Haesler de nous présenter sa dernière offre. En séance du 29 septembre, le C.C. prenait connaissance des résultats de notre mise en soumission. Notre administrateur présenta à cette occasion les soumissions et un tableau récapitulatif des diverses offres reçues, au nombre de 21, dont 2 ne figuraient pas sur le dit tableau car elles provenaient d'imprimeurs de la Suisse alémanique. Après examen,

le C.C. a retenu les 5 offres les plus avantageuses. C'est alors que Monsieur Thiébaud, président de cette assemblée, en remplacement de Monsieur l'abbé Gapany, malade, a posé la question suivante : « Voulez-vous attribuer l'impression du Bulletin à la maison qui a fait l'offre la meilleure marché ? » Quel membre du comité aurait répondu négativement ! En conséquence, par 7 voix contre 1, le C.C. a décidé de confier l'impression de notre futur « Journal suisse d'apiculture » à la maison Gétaz de Nyon dont l'offre permettait, à la caisse centrale, de réaliser une économie de plus de Fr. 1300.— par année.

Le 29 octobre 1949, Monsieur Haesler, invité par Monsieur Thiébaud, tient à être entendu afin, a-t-il dit, de laver le soupçon qui pesait sur lui, soit d'avoir profité de la Romande au cours de ces dernières années. Il nous a alors expliqué que la différence entre l'ancien et le nouveau prix était due :

- a) à une baisse sur le prix du papier ;
- b) à une différence de calcul entre le devis de janvier 1947 qui avait servi de base à l'établissement du prix d'impression du Bulletin jusqu'en octobre 1949 et le devis établi par l'Office des devis de la Société des Maîtres Imprimeurs à Neuchâtel en août 1949.

Cette explication ne devait convaincre personne car chacun savait que depuis janvier 1947 deux hausses sur le papier (5 et 8 %) étaient intervenues ainsi qu'une hausse de la main-d'œuvre de Fr. 5.— par semaine dès le 15 septembre 1947. Le Bulletin aurait dû donc coûter plus cher et non meilleur marché !

Le 1er novembre 1949, Monsieur Soavi écrivait à Monsieur Haesler pour lui demander de nous envoyer à l'examen le devis de 1947 sur lequel avait été calculé le prix du numéro de mai 1949 afin d'être à même de comparer divers points et nous expliquer ce que nous ne parvenions pas à comprendre. Le 16 novembre, Monsieur Haesler nous répondait que l'Office des devis de Neuchâtel lui interdisait de nous communiquer la pièce demandée. Cette réponse n'ayant pas été jugée satisfaisante et à seule fin d'aller au fond des choses, nous nous sommes alors adressés à l'Office de devis de la Société Suisse des Maîtres Imprimeurs de Lausanne et lui avons demandé de contrôler la facture de l'Imprimerie de La Béroche du troisième trimestre 1949 et de nous expliquer à quoi attribuer la différence entre les prix pratiqués jusqu'ici et ceux du devis d'août 1949. Voici, en conclusion, ce que nous écrivait, en date du 9 décembre, cet office : « La plus-value entre nouveau et ancien prix découle bien du prix du papier, mais elle n'incombe pas à l'imprimeur puisqu'il ressort des pièces consultées que jusqu'au 16 août 1949, la fabrique de papier de la Sihl a toujours facturé le papier au prix de catalogue. Quant à l'imprimeur, nous avons pu nous convaincre que la possibilité d'acheter votre papier au prix de fabrique (rabais de 20 % sur le

prix du catalogue) *lui a échappé* jusqu'au moment où il reçut le devis No. 310/49 de Neuchâtel, soit à fin juillet 1949. » Il ressort donc clairement de cette réponse que notre imprimeur ne s'est nullement préoccupé d'obtenir de son fournisseur en papier, *avant août 1949*, la ristourne de 20 % à laquelle nous avions droit.

Notre imprimeur, soit par ignorance, soit par négligence, a donc causé un préjudice certain à notre Association ; dans ces conditions, il ne nous était plus possible de lui confier l'impression de notre journal.

Le C.C. a reconnu la parfaite honnêteté de Monsieur Haesler, la Commission du Journal a eu l'occasion de le répéter par deux fois aux Délégués des Sociétés neuchâteloises d'apiculture qui ont été mises au courant des raisons péremptoires qui ont poussé le comité de la S.A.R. à ne plus confier, dès janvier 1950, l'impression de notre organe officiel à l'Imprimerie de La Béroche. La Fédération neuchâteloise a désapprouvé l'attitude du comité à l'égard de Monsieur Haesler et a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués. Entre temps, elle adressait à tous ses membres une circulaire relatant l'historique du différend survenu entre la Romande et les Sections neuchâteloises et les invitait à se prononcer sur le retrait de la S.A.R. des apiculteurs neuchâtelois. Cette circulaire tendancieuse n'étant pas le reflet de la vérité, nous nous voyons dans l'obligation d'y répondre, ce à l'intention des collègues neuchâtelois :

- a) le C.C. n'a jamais prétendu que Monsieur Haesler avait, de par son activité, retiré de la Romande des profits illicites ;
- b) de par son devis, Monsieur Haesler a laissé la porte largement ouverte au marchandage. N'en voulant pas, le C.C. a laissé entendre à Monsieur Thiébaud que Monsieur Haesler devait nous présenter sa dernière offre. Celle-ci ne nous a pas été adressée ;
- c) L'honneur de Monsieur Haesler n'a jamais été mis en doute, preuve en est que la Commission du Journal l'a reconnu par deux fois devant les délégués des Sections neuchâteloises.
- d) Il n'est pas exact de prétendre que Monsieur Haesler nous a fourni gratuitement les plaques pour adresses. Celles-ci lui ont été largement payées car, depuis 1937, chaque changement d'adresse nous était facturé 28 cts. ;
- e) le C.C. n'a eu qu'une seule ligne de conduite : confier le travail au meilleur marché, sans s'occuper du canton dans lequel l'entreprise soumissionnaire était située. Il n'a poursuivi qu'un but : l'intérêt de la Romande ! Voir dans cette affaire un premier pas vers d'autres mesures tout aussi discutables est faire endosser au C.C. des intentions qu'il n'a jamais eues.

LA COMMISSION DU JOURNAL.